Cet encart au numéro 2 de l'observatoire du SCoT permet le suivi des principaux indicateurs développés en matière d'habitat, pour faire suite au numéro 1 réalisé en 2012.

Organisation du développement de l'habitat

L'objectif de production et de répartition

◊ *Le scénario prospectif du SCoT évalue les besoins en matière d'habitat à 1000 logements par an à l'horizon 2020.*

◊ *Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT fixe un objectif de répartition de la production de logements à 85% dans le pôle aggloméré et la seconde couronne (soit les communes de classes 1, 2 et 3).*

Volume de logements commencés à l'échelle du SCoT (source : SOeS, Sit@del2) :

2010	2011	2012
956 logts	1135 logts	906 logts

Part de logements commencés dans le pôle aggloméré et la seconde couronne (classes 1,2 et 3) :

2010	2011	2012
91 %	93 %	86 %

La densité résidentielle

◊ *Le suivi de la densité résidentielle est permis par l'exploitation des données de la construction neuve (source : DREAL Champagne-Ardenne, Sit@del2, logements commencés).*

Densité résidentielle nette moyenne pour chaque classe de communes (en nombre de logements par hectare) :

	Orientation SCoT	2010	2011	2012
Classe 1 (agglomération)	**20 à 100**	29	32	27
Classe 2 (seconde couronne en continuité)	**15 à 20**	11	11	11
Classe 3 (seconde couronne)	**12 à 15**	8	9	non représentatif
Classe 4 (pôles secondaires)	**12 à 18**	4	4	11
Classe 5 (autres communes périurbaines et rurales)	**10 à 12**	5	6	10

Zoom sur la population

La population du SCoT est passée de 144 792 à 148 720 habitants entre 1999 et 2010 (source : RP INSEE), soit une évolution de 2,7% sur la période.

En taux de variation annuel, cette augmentation est de +0,2 % par an, le scénario du SCoT étant basé sur une hypothèse de +0,3% par an à l'horizon 2020.

La croissance démographique est toutefois géographiquement différenciée, avec un taux de variation annuel de :

- 0% sur le pôle aggloméré (classe 1) ,
- +2% par an sur la seconde couronne (classes 2 et 3),
- +1,4% par an sur le reste du SCoT (classes 4 et 5).

Rappel

Le SCoT de la région troyenne affiche l'objectif de soutenir l'offre en logement aidé dans l'ensemble du territoire, et plus particulièrement :

- selon un principe de rééquilibrage au sein de l'agglomération, en cohérence avec les objectifs du P.L.H.
- selon un principe de diversité renforcée dans les communes de seconde couronne, au plus près des équipements, services et transports collectifs.

Réalisation

Rédaction : Claudie LEITZ, Agence d'Urbanisme, de Développement et d'Aménagement de la Région Troyenne

Ressources : Service Etudes, Observatoires et Prospectives - Grand Troyes

SYNDICAT D'ETUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

28 boulevard Victor Hugo - 10000 TROYES
Tel : 03 25 71 88 98

www.syndicatdepart.fr

Diversité dans les formes d'habitat et dans l'accès au logement

Les objectifs de mixité dans l'offre

◊ *Le SCoT définit un objectif d'offre en logement aidé territorialisé. Le suivi est réalisé à partir de l'analyse des données INSEE (parc de logements HLM sur parc de résidences principales) et PTZ (l'indicateur prêt à taux zéro n'est pris en compte que jusqu'en 2010 compte-tenu de l'évolution des conditions d'attribution).*

Taux de logement aidé dans l'offre globale de logements (dont taux de logements locatifs sociaux) :

	Objectif SCoT 2020	**Situation 2006**	**2011** données 2009	**2012** données 2010
Classe 1	**30 à 35 %** **(dont 31 à 32 % LLS)**	33,8 % (dont 32,9 % LLS)	33,3 % (dont 32 % LLS)	32,6 % (dont 31 % LLS)
Classe 2	**20 à 25 %** **(dont 5 à 10 % LLS)**	9,6 % (dont 1,7 % LLS)	12,3 % (dont 2 % LLS)	12,1 % (dont 2 % LLS)
Classes 3, 4 et 5	**15 à 20 %** **(dont 1 à 5 % LLS)**	8 % (dont 0,8 % LLS)	9,9 % (dont 1,1 % LLS)	10 % (dont 1 % LLS)
Total SCoT	**31 à 32 %**	**30,4 %**	**30,6 %**	**29,9 %**

La réhabilitation de l'habitat ancien

◊ *Le SCoT incite la réhabilitation de l'habitat ancien dans la perspective d'une redynamisation ou d'une reconquête des tissus urbains et villageois.*

◊ *Le suivi mis en place dans le cadre de l'observatoire s'appuie sur les données des logements subventionnés par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (source : Filocom, MEDDTL d'après DGFiP, traitement données CD ROM PPPI Anah).*

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, le nombre de logements ayant bénéficié d'une aide de l'ANAH ces trois dernières années correspond à une soixantaine par an environ.

La majorité se situe en secteur diffus, hors Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et principalement dans l'agglomération et la seconde couronne (classes 1 et 2).

Nombre de logements subventionnés par l'ANAH dans le SCoT :

	2010	**2011**	**2012**
Secteur diffus	68	45	42
Secteur OPAH	2	3	25
Total	**70**	**48**	**67**

A noter qu'une nouvelle OPAH a démarré en 2012 sur la Ville de Troyes (OPAH-RU du Bouchon de Champagne) pour une période de 5 ans.